

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET (arrivé au point 1-1), Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY représenté par Marcel PAULET, Sébastien ARNAUD par Alexandre VERGNON, Pauline GRANGER par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Christophe DEVUN par Michel BEAL, Lucie VARILLON par Stéphanie CUSSONNET,

EXCUSES NON REPRESENTES : Laurent ROUSSET (pour l'adoption du compte rendu et la lecture des décisions)

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents à l'appel puis 22 à partir du point 1-1

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre VERGNON

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 14 avril 2025 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2025_DM_019 du 14/04/2025

Ayant pour objet la signature de l'avenant n° 2 à passer avec EURL Rigueur et Plâtre pour le lot 4 « Enduits / Gypserie / Peintures et Papiers Peints » du marché de travaux relatif à l'aménagement du R+2 du Château d'Aurec sur Loire, pour un montant de plus-value de 1 800,00 € HT,

Décision du Maire n° 2025_DM_020 du 13/05/2025

Ayant pour objet la signature d'une ligne de trésorerie à hauteur de 600 000 € à passer avec le Crédit Mutuel du Sud-Est et destinée à financer la trésorerie d'Aurec sur Loire, avec un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois,

Décision du Maire n° 2025_DM_021 du 22/05/2025

Ayant pour objet la signature d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel Firminy et du Haut Forez à hauteur de 161 000 € pour le Budget Annexe Maison Médicale, avec un taux fixe de 3,40 % pour une durée de 20 ans,

Décision du Maire n° 2025_DM_022 du 22/05/2025

Ayant pour objet la signature d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel Firminy et du Haut Forez à hauteur de 815 000 € pour le Budget Annexe Commerces, avec un taux fixe de 3,40 % pour une durée de 20 ans,

Décision du Maire n° 2025_DM_023 du 22/05/2025

Ayant pour objet la signature d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel Firminy et du Haut Forez à hauteur de 1 000 000 € pour le Budget Général de la Commune, avec un taux fixe de 3,40 % pour une durée de 20 ans,

Décision du Maire n° 2025_DM_024 du 28/05/2025

Ayant pour objet la signature d'un marché avec la Société B INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de 2 terrains de Padel à Aurec sur Loire, pour un montant de 13 300,00 € HT,

Décision du Maire n° 2025_DM_025 du 28/05/2025

Ayant pour objet l'attribution des marchés de travaux (lots 1 à 13) relatif à l'aménagement d'un pôle médical à Aurec sur Loire, pour un montant total de 505 548,20 € HT,

Décision du Maire n° 2025_DM_026 du 28/05/2025

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition gratuite de locaux de l'école primaire publique d'Aurec sur Loire auprès de la Communauté de Communes Loire Semène pour les vacances scolaires et les mercredis à partir du 7 juillet 2025,

I – AFFAIRES GENERALES

1-1 Désignation des jurés d'assises au titre de l'année 2026 – 2025_DEL_065

Il est demandé à Mme Raspilaire de générer un nombre aléatoire entre 2 et 483 correspondant au n° de page de la liste électorale et à M. Ferret de générer un nombre aléatoire entre 1 et 10 correspondant à la ligne de la page.

Arrivée de Laurent ROUSSET

	N° page	N° ligne	NOM PRENOM	Date de naissance
1	471	7	VERTAURE Elisa	30/10/1991
2	224	4	GIORDANENGO Olivia	03/07/2002
3	426	7	SAUMET Danielle	17/04/1947
4	256	1	ISSARTEL Alexandre	18/11/1992
5	440	10	SOUVIGNET Josette	31/07/1945
6	281	4	LAURENT Loïc	03/02/2001
7	298	5	MAGNARD Dominique	17/03/1952
8	223	8	GILGUY Jules	08/03/2001
9	392	4	RANCHON Lionel	26/06/1978
10	90	1	CEROVSEK Nadine	29/06/1956
11	404	7	ROBERT Elodie	23/03/1984
12	456	8	TRANCHARD Delphine	27/09/1975
13	419	3	SABATIER Nicolas	29/11/1987
14	80	4	CABETE Hugo	08/07/2001
15	356	1	OLLAGNIER Nadège	10/11/1982

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Convention de partenariat à passer avec la Mutuelle MILTIS pour la Mutuelle Régionale de la Région Auvergne Rhône Alpes – 2025_DEL_066

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Transports Scolaires : Approbation de la tarification pour l'année scolaire 2025-2026 et du règlement intérieur de la Région Auvergne Rhône Alpes – 2025_DEL_067

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-4 Approbation du Rapport d'Activités 2024 de la Communauté de Communes Loire Semène – 2025_DEL_068

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-5 Autorisation de mise en location de places de parking situées sur un terrain communal – rue des platanes – 2025_DEL_069

Avis favorable à la majorité (Pour : 27 ; Contre : 2 - M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-6 Fixation du prix annuel de location des places de parking situées sur un terrain communal – rue des platanes et conditions pour les riverains – 2025_DEL_070

Avis favorable à la majorité (Pour : 27 ; Contre : 2 - M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-7 Approbation de la convention de location type à passer avec les particuliers pour la location d'une place de parking située sur un terrain communal – rue des platanes – 2025_DEL_071

Avis favorable à la majorité (Pour : 27 ; Contre : 2 - M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-8 Demande de classement de la commune d'Aurec sur Loire en « Commune Touristique » – 2025_DEL_072

Délibération qui annule et remplace la délibération du 14/04/2025

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-9 Prise de position de la commune sur la cartographie des zones à risque incendie – demande d'une méthode concertée auprès de la Préfecture de la Haute Loire – 2025_DEL_073

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-10 Détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes Loire et Semène – 2025_DEL_074

- Aurec sur Loire : 9 membres

- Saint Just Malmont : 7 membres

- Saint Didier en Velay : 5 membres

- Saint Ferréol d'Auroure : 4 membres

- Pont-Salomon : 3 membres

- La Séauve sur Semène : 2 membres

- Saint Victor Malescours : 2 membres

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-11 Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Loire – 2025_DEL_075

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II – PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Recrutement d'un alternant en BTS Management Opérationnel de Sécurité (MOS) au sein du pôle sécurité – 2025_DEL_076

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III – AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Convention de location passée avec Djemin CHALABI pour le local mis à disposition 130 rue des Allières (AL83) : Remise gracieuse – 2025_DEL_077

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Budget Annexe « Maison Médicale » : Décision modificative n° 1 – 2025_DEL_078

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-3 Convention de Fonds de concours à passer avec la Communauté de Communes Loire et Semène pour l'acquisition du tènement immobilier les Cèdres Bleus – 2025_DEL_079

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 2-Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-4 Taxe locale sur la Publicité Extérieure : Tarifs Maximaux 2025 applicables au 01/01/2026 – 2025_DEL_080

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-5 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Aurec Alti'Grimpe – 2025_DEL_081

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-6 Remise gracieuse exceptionnelle de trois loyers mensuels - bail professionnel l'Art & la Mani'hair – 2025_DEL_082

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-7 Renouvellement du système de carte d'achat – 2025_DEL_083

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-8 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Université Pour Tous (UPT) pour leur participation à la fête de la musique – 2025_DEL_084

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-9 Demande d'une subvention départementale au titre des amendes de police – 2025_DEL_085

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV – AFFAIRES FONCIERES-URBANISME

4-1 Acte constitutif de servitude de passage à passer avec les propriétaires de la parcelle AM 253 pour accéder à leur propriété (entrée piétonne) par parcelle communale AM 249 – 2025_DEL_086

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

V – INFORMATIONS

- Etude de géomètre : M. PEYRARD a constaté la présence de géomètres vers les écoles et demande si c'est pour l'étude des réseaux d'eau et d'assainissement ; et si par la suite l'aménagement de la voirie et trottoir est prévu.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Loire Semène a effectivement lancée une étude eau-assainissement. Si une opération se concrétise devant l'école, il faudra voir s'il y a un intérêt à réaménager la voirie. A noter que depuis le COVID, le fonctionnement avec les 2 entrées a permis de fluidifier les arrivées. Les sens interdits ont apporté de la sécurité. Dans l'année, l'école va aussi accueillir l'arrivée du centre de loisirs avec une mutualisation de certains locaux. La reprise des voiries est vraiment à étudier avec délicatesse.

- Remerciements : M. PEYRARD tient à remercier au nom du Club de Handball Loire Semène la municipalité pour l'aide apportée et le matériel mis à disposition pour l'organisation du Sandball de ce week-end.

Monsieur le Maire précise que sur ces week-ends de juin, il se déroule énormément de manifestations. Ce week-end tout s'est bien déroulé et il se réjouit de savoir que tout c'est bien passé au Sandball.

- Question du Public : M. LAFFONT Gilbert demande combien il doit donner à Monsieur VIAL pour avoir une place de stationnement rue des platanes alors qu'il paye ses impôts de propriétaires, ses taxes de séjour.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée ce qu'elle en pense.

Il répond que ce parking n'a pas vocation à favoriser une activité hôtelière, touristique ou commerciale, mais bien vocation à favoriser le désengorgement du quartier pour ses riverains au quotidien.

VI – QUESTIONS DIVERSES

La Séance est levée à 20h40

Fait à Aurec sur Loire,

Le 01/07/2025

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 03 JUIL. 2025